

Réunion N° 2

Participants

Présents	Dominique Le Brigand, Pierre Schlosser, Sophie Aparici, Gérard Darris, Maurice Benoish, Annick Bourne, Jean-Philippe Olivieri, Jean Verger, Mariano Pasut et Solenn Bréhaut
	Excusés : Édouard Bétégne, Annick Le Duc, Dominique Ventre

Éléments de contexte, déroulement, contenu et décisions

Éléments de contexte et déroulement

Le groupe centralité s'est réuni après qu'une rencontre ait eu lieu avec Tristan DOUARD, vice-président à l'Agglomération en charge de l'économie. Deux pistes de travail ont été proposées par lui : l'une sur le point spécifique de savoir si l'Agglomération devait prendre la compétence « commerces » aux lieux et places des communes ; l'autre plus générale sur les centres-villes et centres-bourgs, la saisine officielle devant suivre en mars (voir note du 6 mars 2018, Réunion 1). Au moment où le groupe se réunit, il n'apparaît pas que la saisine ait eu lieu ou ait été transmise. Néanmoins l'ensemble des participants conviennent de procéder aux travaux du CDPL sur les sujets sans attendre.

La réunion a débuté par un rappel de quelques antériorités prégnantes sur la thématique (travaux du CDPL sur le SCOT et le PLH, travaux menés en conférence à Lamballe sur le thème « Quelles centralités hors des métropoles ? », les productions des Conseils de développement bretons et du CESER). Ensuite une discussion s'est tenue sur les demandes de Tristan DOUARD. Enfin un large échange a permis d'adopter un premier positionnement sur les deux questions soumises.

Éléments de contenu

De manière très schématique, les orientations du SCOT sont marquées par :

- la question de la consommation foncière,
- la fixation d'objectifs globaux en termes d'analyse des périmètres et de la qualité des réalisations,
- une volonté de réduire la sur-extension urbaine,
- une volonté de relocalisation des commerces au centre.

A cela s'ajoute une approche très directement liée à la notion de développement durable ainsi qu'à une manière de travailler qu'il semble nécessaire d'appuyer sur des expertises professionnelles.

La Conférence de Lamballe a démontré l'aspect systémique de la question avec comme têtes de chapitre les points suivants :

- spécificité liée à la diversité des territoires,
- caractère provisoire de la centralité,
- fait des événements culturels ou sportifs,
- liens entre centralité et perception vécue de la réalité territoriale,
- nécessité de positionner un cadre de discussion,
- approche des flux,
- sentiment de délaissement,
- innovation et emploi.Les travaux du CESER, ainsi que d'autres, abordent la question de l'approche méthodologique.

En ce qui concerne la demande spécifique de Tristan DOUARD liée à la compétence « commerce », celle-ci aurait pour objet de faire participer le CDPL à un comité de pilotage afin de co-construire une position sur le sujet.

Discussion et décisions

1. Sur la question de la compétence « commerce », il apparaît clairement aux yeux des participants qu'il s'agit d'une question du ressort purement politique sur laquelle le CDPL pourrait avoir un avis a posteriori mais en aucune manière une compétence et légitimité pour en être un co-auteur.

2. Sur la question plus générale, le premier constat est de retenir que les travaux du CDPL doivent apporter une réelle plus value et non pas se borner à relater ou synthétiser une littérature fort abondante. En outre, si tant est que le CDPL ne saurait s'ériger en expert d'une question complexe, il n'en demeure pas moins qu'il lui appartient de s'appuyer sur les sachants qu'il jugera utile d'entendre.

Au final, malgré l'absence de saisine de nature à définir un cadre, le débat de cette première phase des travaux du groupe a porté sur la définition d'une méthode pour aborder la demande formulée par l'élu. Deux points sont ressortis :

- la nécessité d'une acculturation, notamment par auditions, pour faire émerger les points saillants qui justifient un apport spécifique du groupe de travail avec plus value,
- une phase de travail en ateliers locaux afin de contextualiser les questions retenues tant auprès des citoyens qu'éventuellement des communes.

3. Ainsi le phasage de travail pourrait être le suivant, dans l'attente de la saisine :

- Travail des pilotes, et tout autre bénévole, sur l'émergence de sujets spécifiques et proposition au groupe.
- Phase d'acculturation sur les sujets définis par le groupe avec notamment auditions d'experts.
- Portage d'ateliers locaux afin de valider la robustesse des hypothèses (marges exploratrices) et leur acceptation par les habitants.

Co-pilotage des travaux : Mariano Pasut et Sophie Aparici

Fréquence des réunions : une par mois.